



## Fiche produit relative aux qualités ou caractéristiques environnementales

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| Nom du produit      |               |
| Référence produit   | ANT50_BRI     |
| Gencode             | 3383482306448 |
| Date de mise à jour | 2026-02-23    |

### Caractéristiques environnementales de l'emballage



|  |    |
|--|----|
| % de matière recyclée                          | NO |
| Possibilité de réemploi*                       | NO |
| Recyclabilité                                  | NO |
| Présence de substances dangereuses (SVHC)**    | NO |
| Nom de la substance dangereuse (SVHC)**        | NO |
| Présence de perturbateurs endocriniens         | NO |
| Nom de la substance perturbateurs endocriniens | NO |

\* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :  
- pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.  
- ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

\*\* - substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;  
- substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

### Caractéristiques environnementales du produit



|  |    |
|--|----|
| Incorporation de matières recyclées            | NC |
| Recyclabilité                                  | NC |
| Présence de substances dangereuses             | NO |
| Nom de la substance dangereuse (SVHC)**        | NO |
| Présence de perturbateurs endocriniens         | NO |
| Nom de la substance perturbateurs endocriniens | NO |